

La rentrée 2010 dans le premier degré

Le département de l'Isère bénéficiera à la rentrée scolaire 2010 d'une dotation supplémentaire de 63 emplois d'enseignants, ce qui permettra de faire face à une nouvelle hausse démographique de 651 élèves (0,56 %) et de prendre en compte les spécificités locales.

Les objectifs départementaux, conformément aux orientations nationales, ont été arrêtés après consultation du comité technique paritaire départemental et du conseil départemental de l'Éducation nationale le 05 février 2010.

La répartition des moyens visera donc à :

↳ Favoriser la réussite de chaque élève du département par :

- le maintien, dans toute la mesure du possible, des classes dont la fermeture conduirait à plus de 30 élèves par classe en maternelle et à plus de 26,5 élèves par classe (en moyenne) en élémentaire ;
- la consolidation des 33 postes de co-enseignants et la création de 2 postes supplémentaires dont l'un par transformation ;
- l'accompagnement des spécificités des territoires en particulier des zones rurales. Un poste de psychologue scolaire supplémentaire est créé en Nord Isère ;
- la consolidation de la capacité de remplacement pour assurer la continuité de l'enseignement.

↳ Renforcer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers par :

- la poursuite de l'effort en faveur de la scolarisation des élèves porteurs de handicaps avec la création de 4 classes d'intégration scolaire, et l'attribution de moyens d'enseignement supplémentaires dans sept instituts médico-éducatifs et instituts thérapeutiques ;
- le maintien de l'effort en faveur des réseaux de l'éducation prioritaire ;
- un effort substantiel en faveur de la formation des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires. Au total, 14 enseignants partiront en stage de spécialisation.

↳ Accompagner les enseignants dans leurs missions par :

- l'affectation d'enseignants titulaires (44 équivalents « temps plein ») pour compenser les décharges des directeurs d'écoles à quatre classes ;
- la création de dix qualifications de professeurs « maîtres formateurs » supplémentaires, s'ajoutant donc aux 54 maîtres formateurs actuels, pour assurer la formation des professeurs des écoles stagiaires ;
- la création de 2 postes supplémentaires d'animateurs « TICE » pour favoriser l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du développement numérique à l'École.

Les décisions présentées ici ont été arrêtées sur la base de ces principes. Elles seront complétées par les mesures d'ajustement éventuellement nécessaires au moment de la rentrée, dans le respect de l'équité départementale.

Au travers de ces mesures, notre objectif prioritaire reste bien sûr de donner à chaque élève, quel que soit son environnement, quel que soit son lieu d'habitation, les meilleures chances de réussite scolaire.

Monique LESKO
Inspectrice d'académie